

Bulletin municipal

www.municipalite.amherst.qc.ca

JUIN 2010

PENSÉE DU MOIS

Un diamant avec quelques imperfections est préférable à une simple pierre sans défaut. (Anonyme)

DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES POUR LA BANDE RIVERAINE LE 26 JUIN

La municipalité, avec l'aide des représentants de la FALMA et des associations de lacs, procédera à la distribution des arbres et arbustes samedi le 26 juin prochain. Cette distribution vient en appui à la réglementation sur les bandes riveraines. Une bande de 10 à 15 mètres, selon la pente, doit être conservée sans entretien. De plus, le premier 5 mètres doit être reboisé. L'accès à l'eau ne doit pas dépasser 5 mètres dépendamment de la largeur du terrain et de la pente. Aucun véhicule motorisé n'est autorisé dans la bande riveraine. L'inspecteur en urbanisme et son adjoint sont disponibles pour répondre à toutes les demandes d'information.

LE FESTIVAL WESTERN DE ST-RÉMI A ÉTÉ UNE GRANDE RÉUSSITE

Le Festival western de Saint-Rémi a été une réussite exceptionnelle en 2010. Le conseil, dans une résolution proposée par le maire, remercie tous les

organisateurs et bénévoles qui ont travaillé à ce festival. L'édition 2010 a dépassé largement l'importance des dernières années et a revêtu un caractère régional.

Devant l'ampleur que prend cet événement et d'autres qui pourraient survenir au cours des années à venir, le conseil a formé un petit groupe de travail afin d'actualiser les normes municipales qui régissent ces événements.

RAJEUNISSEMENT DU TERRAIN DE SOCCER À SAINT-RÉMI

Le terrain de soccer, situé en partie sur le terrain municipal et en partie sur celui de la Commission scolaire, a été rénové avec l'accord de cette dernière. Une centaine de jeunes sont déjà inscrits selon la conseillère madame Denise Charlebois. Les sommes nécessaires à la réfection ont été prises à même la nouvelle taxe pour fins de parcs que le conseil a mis en place en 2008. Cette taxe s'applique seulement lorsqu'il y a un lotissement effectué par les propriétaires.

**DES JEUNES D'AMHERST AU CAMP
« LA RIPOUSSE »
DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Le conseil a octroyé un montant de 200\$ au camp d'été « La Ripousse ».

Ce camp est subventionné par la Sûreté du Québec. Depuis plusieurs années, quatre jeunes de la municipalité bénéficient de ce camp.

**FESTIVAL DE LA TERRE SUR LE
SITE DE LA MINE LE 26 JUIN**

Une invitation a été faite à toute la population de la municipalité pour célébrer le Festival de la Terre, le 26 juin en soirée. Cette initiative est patronnée par Kanata écovillage et Bois rond. Cet événement est unique et se déplace d'année en année à différents endroits. Pour plus d'informations (819) 421-1152.

**SOUSSION POUR
LE CAMION À ORDURES**

La plus basse soumission reçue pour le camion à ordures est de 122 500 \$. Une initiative des employés municipaux a permis d'économiser environ 100 000 \$ tout en ayant une garantie de 5 ans sur la mécanique du camion. La boîte de cueillette a été reconditionnée et les cylindres refaits à neuf. Cette boîte sera installée sur un camion neuf. Ce camion se financera à même les contrats que nous avons signés avec les municipalités avoisinantes.

**BESOIN D'UN AIDE POUR LE
MÉNAGE ET L'ENTRETIEN DES
BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

La municipalité est à la recherche d'un aide pour seconder le préposé à l'entretien des édifices municipaux. Les intéressés sont priés de communiquer avec M. Bernard Davidson au bureau municipal (819) 681-3372 poste 5201.

**RÈGLEMENT CONCERNANT LE
LAVAGE DES BATEAUX VENANT DE
L'EXTÉRIEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

Suite à une demande de la FALMA, un groupe de travail a recommandé au conseil de déposer un règlement sur la nécessité de laver les embarcations venant de l'extérieur de la municipalité. Le territoire de la municipalité étant à 98 % dans le bassin versant de la rivière Maskinongé, cette mesure préventive amènera une protection de plus à la qualité de l'eau dans Amherst.

**DÉPÔT D'UN ENCADREMENT
RÉGISSANT LES COMMUNICATIONS
AVEC LES ASSOCIATIONS**

Compte tenu du grand nombre d'associations (une trentaine) qui font affaire ou reçoivent des subventions de la municipalité, un encadrement de fonctionnement était devenu nécessaire. Les principaux critères sont d'assurer une bonne gestion des fonds publics et de maintenir de bonnes communications. Une copie sera transmise à chaque association lors de demande de subvention.

Bernard Lapointe, maire

LE COIN DES ANNONCEURS

À tous les artistes de la municipalité

Pour la fête « Ici Vendée » qui aura lieu les 24 et 25 juillet, si vous désirez avoir un emplacement pour exposer, s'il-vous-plaît téléphonez à Mme Micheline McKay au (819) 687-3154 avant le 5 juillet.

CLEFS PERDUES : 2 trousseaux de clefs ont été retrouvés à la municipalité.